

Sécursol : 35 ans de "Responsible Care"

Alain Aubert * président de Sécursol

Les solvants chlorés (trichloroéthylène, perchloroéthylène, chlorure de méthylène puis 1,1,1-trichloréthane) ont connu un développement spectaculaire dans les années 50. Les raisons de cet essor ? Efficacité grâce à leur grand pouvoir solvant, sécurité résultant de leur ininflammabilité, facilité d'usage, possibilité de recyclage, cadences élevées, etc. Cependant, il apparut très vite que ces solvants, mal utilisés, pouvaient présenter des risques pour la santé du personnel chargé de les utiliser. C'est pourquoi, les producteurs français de solvants chlorés créèrent en 1959 Sécursol ou : Association pour la sécurité dans l'emploi des solvants chlorés. L'objectif de cette association était de promouvoir et d'assurer la salubrité et l'hygiène des locaux de travail et une exploitation économique des procédés de dégraissage ou de nettoyage à sec. Faisaient partie de cette association, outre les producteurs, les constructeurs d'équipements et des utilisateurs.

* Solvay, 12, cours Albert 1er, 75383 Paris Cedex 08. Tél. : (1) 40.75.84.31. Fax : (1) 42.89.12.57. Sécursol, 14, rue de la République, 92800 Puteaux. Tél. : (1) 46.53.10.41. Fax : (1) 46.53.10.48.

Les actions de Sécursol dans ce qui a constitué un véritable programme de "Responsible Care" avant la lettre

Études théoriques. Toxicologie

Sécursol a prêté son concours aux recherches effectuées par le Laboratoire de toxicologie et d'hygiène industrielle de Paris V et Paris XI, sous la direction des professeurs Truhaut et Boudène. Ces recherches ont abouti à la publication d'une thèse sur le trichloroéthylène (1966, Madame Bister).

Sous la direction des professeurs Truhaut, Boudène et Albahary, Sécursol a participé à une enquête épidémiologique en milieu industriel sur les effets éventuels du trichloroéthylène.

Études technologiques

Les premières actions de Sécursol visaient à optimiser les conditions de travail sur les machines existantes.

Il est vite apparu que la technologie elle-même des machines devait faire l'objet de perfectionnements.

Dès 1961, Sécursol créait un centre expérimental dont la direction scientifique était confiée, pour des raisons d'impartialité, aux professeurs Truhaut et Boudène.

Les cinq fabricants de machines les plus significatifs du marché acceptèrent de confier leur matériel à ce centre et des essais, aboutissant à des améliorations et recommandations, furent réalisés de 1962 à 1968 tant en perchloroéthylène qu'en trichloroéthylène.

Visites techniques chez les utilisateurs

Chaque utilisateur membre actif de Sécursol recevait régulièrement la visite d'un technicien expérimenté qui procédait à des contrôles de l'air des ateliers et

examinait les conditions de fonctionnement de ceux-ci.

Chaque visite faisait l'objet d'un rapport circonstancié remis à l'utilisateur, au fabricant de machine et au producteur de solvant concernés.

Près de mille machines étaient ainsi suivies régulièrement.

Contrôles techniques

Sécursol disposait d'un laboratoire dans lequel étaient contrôlées les caractéristiques des solvants prélevés chez les utilisateurs par ses techniciens.

Informations techniques

Sécursol a édité régulièrement des informations sous la forme de fiches "Sécursol Informations" touchant aussi bien des aspects purement techniques que réglementaires.

Un premier bilan

L'ensemble de ces actions, sous cette forme, a été poursuivi sans relâche jusqu'en 1987.

Il devenait de plus en plus difficile d'assurer efficacement les actions avec une équipe réduite, mais il était hors de question pour les producteurs de ne plus assurer cette activité de conseil.

Il a donc paru plus efficace d'inclure cette activité dans un cadre plus spécialisé dans ce type d'interventions en entreprises.

L'accord signé en 1988 entre Sécursol et les Apave a permis de résoudre ce dilemme. Par cet accord, les Apave, conservant le personnel qualifié de Sécursol, reprenaient les prestations de visites sur le terrain dans le cadre de leurs activités sécurité, hygiène et conditions de travail.

Quel bilan tirer de cette première période de la vie de Sécurisol ?

Nul doute que les études et recommandations pratiques de l'association ont grandement contribué à une amélioration constante des matériels et conditions d'utilisation et de l'hygiène aux postes de travail.

Grâce à ces progrès constants, les consommations de solvants chlorés ont globalement diminué de 50 % en quinze ans (de 1974 à 1989), alors que, dans le même temps, la production d'objets manufacturés augmentait de 30 à 40 %.

La collaboration étroite des producteurs de solvants et des fabricants de matériel est un élément fondamental de cette réussite.

Sécurisol a cependant continué son action en la réorientant progressivement.

La continuité se traduit par exemple par la participation active de notre association à la rédaction d'un guide de bonne pratique sous l'égide de l'INRS.

Ce guide, intitulé "Machines à dégraisser les métaux aux solvants chlorés et chlorofluorés" (édition INRS ED727) reprend de manière très concrète les précautions élémentaires d'usage pour une meilleure hygiène du travail et un meilleur respect de l'environnement.

Le respect de l'environnement est une préoccupation tout à fait justifiée qui

s'est progressivement imposée ces dernières années dans les esprits et dans la législation.

C'est cette préoccupation qui a motivé la réorientation de l'action de Sécurisol. En effet, s'il est facile de convaincre d'adopter de bonnes méthodes sur des critères de santé, d'hygiène et de sécurité du travail, la prise en compte de l'environnement nécessite une information beaucoup plus large et continue.

Une collaboration encore plus étroite avec les organismes professionnels est apparue comme un moyen privilégié de mieux dispenser cette information et de mieux sensibiliser les utilisateurs.

Une concrétisation de cette nouvelle orientation est la signature d'un accord volontaire de coopération liant l'Union des Industries Chimiques (UIC), la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et Sécurisol.

Cet accord intitulé Convention 33/96 a pour objectif la réduction des émissions de solvants chlorés à l'atmosphère de 33 % pour 1996 par rapport à 1992 dans le secteur de la mécanique.

Après un an, l'évolution des ventes de solvants chlorés en France étaient conformes à l'objectif et la tendance actuelle nous permet d'espérer être conforme à cet engagement volontaire

conclu par les producteurs français de solvants chlorés dans l'esprit de l'"engagement de progrès" de l'industrie chimique.

Par ailleurs, les membres de Sécurisol agissent journalièrement pour concrétiser l'accord de coopération entre l'ECSA (European Chlorinated Solvents Association) et la Chambre Syndicale Française de Commerce Chimique ayant pour objectif de faire parvenir à tout utilisateur les informations utiles.

Conclusion

Sécurisol a la conviction et les preuves que les solvants chlorés constituent une solution de choix pour les opérations de dégraissage en respectant tant la santé humaine que l'environnement.

La promotion continue des règles de bonnes pratiques depuis 35 ans et les résultats obtenus démontrent l'efficacité d'une bonne politique d'engagement de progrès et des accords volontaires entre branches industrielles.

Les producteurs français de solvants chlorés sont résolus à poursuivre leur action pour une utilisation toujours plus rationnelle (et donc pérenne) de ces produits utiles à de nombreuses branches industrielles.

SFC 94

Congrès national de la Société Française de Chimie/ Bicentenaire d'Antoine Laurent de Lavoisier

Université Claude Bernard - Lyon I

26 - 30 septembre 1994

**Recueil des résumés des conférences plénières, des conférences,
des communications orales et des affiches des huit sessions.**

Disponible au prix de 250 F TTC (port compris pour la France)

Société Française de Chimie, 250, rue Saint-Jacques, 75 005 Paris. Tél. : (1) 43.2.20.78. Fax : (1) 43.2.87.63.